

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 304

Artikel: XI^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes : (Berlin 17-23 juin 1929)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

puisque, dans le Tessin, l'âge actuel de consentement est de 12 ans, et que l'écart est bien grand et brusque entre les deux législations. En outre, il a été tenu compte dans d'autres articles du principe de la protection de la jeune fille, et de celui des sanctions contre quiconque exploite son inexpérience: et finalement l'âge de consentement de seize ans a été adopté.

Une décision qui nous paraît d'une grande portée a été l'abrogation du § 2 de l'article 173, abrogation qui avait été motivée en son temps par une délégation féminine entendue à Lugano par la Commission, et que M^{lle} Hess notamment avait soutenue de toute son ardeur. Ce paragraphe maintenant abrogé stipulait que les sanctions dont sont passibles ceux qui, pour des motifs de lucre, favorisent la prostitution ne sont pas applicables à des logeurs, à moins qu'eux-mêmes ne profitent de l'exploitation de la prostitution. Nous saluons la disparition de ce paragraphe, souvent appelé « paragraphe du logement », qui autorisait indirectement une sous-location dans un but de prostitution, et d'ailleurs, combien il aurait été difficile, presque impossible, de prouver que le logeur contribuait ou ne contribuait pas pour son compte à l'exploitation de la prostitution !

L'aile gauche et l'aile droite du Conseil se sont de nouveau heurtées l'une à l'autre, lors de la discussion des articles 178 et 179 (atteinte à la moralité publique). Il s'est agi surtout ici de l'offre des moyens anticonceptionnels, et de la diffusion de publications obscènes (écrits, gravures, etc.), au sujet desquels des opinions diamétralement opposées se sont fait jour. Ici aussi, c'est le texte mûrement pesé et étudié de la Commission qui l'a emporté.

Un seul article (169), qui a trait aux délits de mœurs contre nature, a été renvoyé à la Commission, et sera par conséquent discuté à nouveau lors de la prochaine session. L'opinion du prof. Zurcher a été citée à ce sujet, qui n'estimait pas désirable de mettre ainsi en lumière des vices cachés, ceci d'autant plus qu'il s'agit souvent dans ces cas-là de dispositions morbides. Ici aussi, on a cherché le milieu entre les deux conceptions romande et alémanique. Et puis, dans bien des cas, l'estimation morale paraît différente de l'estimation juridique, et tout ne peut pas être réglé par des articles de loi !

Les débats sur cet important chapitre du Code pénal se sont terminés devant trois douzaines peut-être de conseillers nationaux ayant fait acte de présence jusqu'au bout ! On ne peut s'empêcher de se demander, en faisant cette constatation, si des femmes parlementaires n'auraient pas apporté un tout autre intérêt à cette discussion ? MM. Logoz et Seiler ont traité avec beaucoup de tact et de compréhension ces questions délicates, et ont toujours sérieusement motivé leur point de vue

ponnière, que son mari ait renoncé à avoir des conférences de jeunes hommes de toute opinion... »

M^{me} de Pressensé, enfin, est nôtre par le désintéressement: elle n'a jamais réclamé aucuns droits pour elle-même — en outre du droit à souffrir —, mais elle a réclamé la pleine justice pour ses sœurs innombrables, les déshéritées, ce qui n'est pas loin de constituer le féminisme idéal, et ce qui assure la victoire, fût-ce au travers de la défaite apparente. Rappelez-vous les strophes intitulées: *Les pauvres*, et celles-là encore: *Les petits enfants pauvres*, qui flagellèrent vers 1869 l'égoïsme bourgeois, plus amères dans leur sombre beauté que ne pouvaient l'être les cœurs, moins conscients, des victimes elles-mêmes.

Quel fut le visage d'Elise de Pressensé ? A travers les feuillets jaunés que je remue, des images passent, successives et souvent contradictoires comme la vie !

C'est tout d'abord la vision de la grande fille de quinze ans (la Thérèse du *Journal*), lisant de la poésie dans les prairies vaudoises, en lisant ou en composant, tandis que sur la même pelouse, celle qui deviendra sa cousine et son amie, M^{me} Eugénie Bersier, se tient à distance respectueuse, mêlant ses jeux à ceux de la petite sœur d'Elise de Pressensé¹. Mystère: grandeur pressentie.

C'est ensuite la vision de la jeune femme passionnée —

¹ M^{me} Eug. Bersier: *Notes manuscrites*.

en le défendant; on avait l'impression très nette que, derrière ces articles de loi, ils voyaient l'humanité qui souffre et qui lutte, et qu'ils demandaient pour elle des sanctions fermes et douces à la fois. Aussi, dans l'ensemble, pouvons-nous être satisfaites des résultats de ces délibérations.

(Trad. française par E. Gd.) S. GLAETTLI-GRAF.

P. S. de la Rédaction. — Il nous est impossible, en publiant cet article qui touche à de si graves problèmes d'ordre moral, de ne pas y ajouter, sous forme de protestation, quelques mots relatifs au lamentable jugement de Cery. Nos lecteurs savent de quoi il s'agit: une malheureuse pensionnaire de cet Asile, atteinte d'érétomanie, a eu avec deux employés des relations. Une enfant en est née. Tous deux sont accusés d'avoir abusé de l'état d'aliénation mentale de la pauvre folle. Le Tribunal de police de Lausanne les a déclarés coupables, et les a condamnés... à dix jours de réclusion et à la moitié des frais...

« C'est un jugement absurde, nous a dit un juriste. Il fallait, ou acquitter complètement, ou condamner sévèrement. » Et il nous paraît qu'une certaine opinion publique aurait été plutôt favorable à l'acquiescement, en tenant compte de l'attitude provoquante de la malheureuse. C'est ici que nous protestons énergiquement. Car s'il est un cas où il faut protéger la femme, c'est bien celui-ci, où il s'agit d'une malade spéciale, qu'il faut protéger non seulement contre ses agresseurs, mais aussi contre elle-même. Comme l'a très bien dit M. le procureur général Capt, ce viol s'est produit dans des conditions tout particulièrement lâches et odieuses qui appelaient le maximum de peine. Nous savons soulager la conscience de nombre de nos lectrices en le déclarant catégoriquement ici.

E. Gd.

XI^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes

(Berlin 17-23 juin 1929)

Réunions de jeunesse.

Nous avons annoncé dans un précédent numéro qu'un Comité de jeunes s'était formé, avec le but spécial d'engager toutes les organisations féminines de jeunesse à envoyer des déléguées à Berlin, afin de prendre contact, sur la base internationale, avec notre mouvement féministe. On nous demande de prier toutes celles que cette initiative intéresse, et qui n'ont pas été atteintes par les circulaires adressées aux divers groupements de jeunes, de s'adresser directement à M^{lle} Anne-Marie Wulff, Comité de Jeunesse du Congrès, Ansbacherstrasse, 4, Berlin, W. 50.

jeune mère déjà — qui, obligée par son devoir filial de passer de longs mois séparée de son mari, et à la veille d'être rejointe par lui, dans les vergers de Viez sur Nyon, verse son cœur dans une dernière lettre¹, qui tremble de l'émotion tout humaine du plus grand amour:

« Mon cœur bat, j'ai une fièvre perpétuelle, mais celle-là ne consume pas, elle fait vivre. » ... « Quand je compare l'attente de ce revoir avec celle qui a précédé notre mariage, je trouve la même différence qu'entre le crépuscule d'un beau jour d'été et son ardent midi... » ... « Crois-tu qu'un bonheur si grand nous soit bon? » ...

C'est encore la vision de la jeune femme de trente-cinq ans dans son salon de Paris, « où sa seule présence suffit à chasser les pensées mauvaises. » (Fallot.) On y parle du poète Alfred de Musset, que M^{me} de Pressensé a deviné et qu'entour d'elle on croit connaître, prétention contre laquelle elle s'élève à demi-voix, mais avec une singulière passion:

« Brune, grande, élancée, écrit Tommy Fallot, M^{me} de Pressensé se tient toujours un peu inclinée, comme si elle était gênée de sa haute stature... Ses yeux très doux, au regard profond et lumineux, se voilent à l'ordinaire de leurs longs cils. Elle se mêle rarement à la conversation générale, et lorsqu'elle y prend part, c'est le plus souvent d'une voix assourdie et hésitante; mais si quelque sujet fait vibrer une corde profonde de son âme, sa voix devient expressive et son visage s'illumine... »

Celui qui traçait de M^{me} de Pressensé ce délicat portrait au

¹ Lettre inédite.

Une invitation de la Croix-Rouge allemande.

La Croix-Rouge allemande, très désireuse d'entrer en relations avec toutes celles des congressistes qui appartiennent aux organisations de Croix-Rouge de leurs pays respectifs, les prie de lui faire connaître leur intention de se rendre à Berlin, ceci afin qu'elle puisse leur souhaiter la bienvenue et leur montrer le travail accompli par elle susceptible de les intéresser. Adresse: Corneliustrasse, 4 b), Berlin, W. 10.

Comment se loger à Berlin.

Grosse question que se posent tout de suite celles qui font leurs plans pour participer à ce Congrès, et qu'effrayent, soit le coût de la vie, soit les grandes distances à franchir d'un quartier à l'autre de la capitale. Aussi toutes celles-là apprendront-elles avec plaisir qu'un Comité de logements s'est spécialement formé, qui procurera des logements à aussi bon compte que possible, soit dans des hôtels et des pensions, soit dans des familles. On peut s'adresser dès maintenant à ce Comité, dont la présidente est M^{me} Louise de Leyden, Falkenried, 18, Berlin-Dahlem.

Comptoir International et Comptoir de Librairie.

Ces deux comptoirs seront installés, pendant toute la durée du Congrès, d'abord à l'Hôtel Kaiserhof, pendant que travailleront les Commissions (12-16 juin), et ensuite aux Salles Kroll (17-23 juin). Le premier, qui sera fourni par les dons des différentes Associations affiliées à l'Alliance, présentera un caractère extrêmement pittoresque, puisque des vases égyptiens, des broderies roumaines, des tissages orientaux y voisineront avec des douceurs envoyées par divers pays, et qui tenteront la gourmandise internationale — notamment des chocolats suisses. — Le second réunira les publications d'intérêt féministe et féminin des Sociétés affiliées à l'Alliance, et présentera une belle collection d'œuvres dues à des femmes. C'est là sans doute que figureront les monographies de féministes, que va éditer le Bureau Bibliographique International.

Délégations d'outre mer.

Alors que les pays européens commencent seulement maintenant à constituer leur délégation officielle au Congrès, estimant que, trois mois à l'avance, c'est bien assez tôt, on s'en est déjà préoccupé en Orient ou aux antipodes, et une importante délégation australienne quittera prochainement le lointain continent à destination de Berlin. Des Indes, on annonce comme déléguée Mrs. Shrimati Kamaladevi, bien connue comme professeur, et qui représentera également son pays au Congrès International d'Education à Genève, au mois d'août.

Adresse télégraphique.

Le Comité berlinois d'organisation du Congrès (Ansbacherstrasse, 4, Berlin, W. 50) a adopté comme adresse télégraphique les mots: *Staatsbürgerin Berlin*, que sont priés d'utiliser tous ceux qui désirent correspondre par dépêche au sujet du Congrès.

pastel devait recevoir d'elle la commotion qui déclenche les vocations intérieures, à savoir, dans leur cas commun: *l'enthousiasme de l'humanité*.¹

M. Chaponnière écrit à son tour:

« M^{me} de Pressensé, avec ses formes timides, sa voix douce et tremblante, est, je crois, un volcan à peine recouvert de cendres chaudes... Sans cette timidité naturelle qui lui fait contre-poids, j'aurais peur de la généreuse témérité de cette âme distinguée. Vous ne sauriez croire à quel point elle brise les cadres, déborde les conventions... »

La dernière vision sera celle de la femme vieillissante et déjà presque aveugle — d'autant plus « voyante », — et de la grand-mère fraternelle, telle que M. Paul-Hyacinthe Loyson l'a fixée dans de beaux vers:

Dites, yeux où l'amour semble presque la vue...
 ... Sœur de tous nos enfants, chère aieule ingénue...
 ... Et j'ai pris dans vos mains, sur vos genoux posées,
 J'ai pris — sans que votre œil vit quel don je vous dois —
 Le lumineux trésor de votre âme embrasée
 Que j'emporte, jaloux, l'abritant sous mes doigts. »
 (A M^{me} de Pressensé aveugle, 1899.)

M^{me} de Pressensé fut beaucoup plus que la grande sœur

¹ Le biographe de Fallot, M. Marc Boegner, écrit: « N'est-ce pas l'influence de M^{me} de Pressensé qui, prolongeant la secousse provoquée par les *Paroles d'un Croyant*, a fixé définitivement dans l'âme de Fallot *l'enthousiasme de l'humanité*? »

De-ci, De-là...

Une neuvième députée à la Chambre des Communes.

Nous enregistrons avec satisfaction la nouvelle qu'aux récentes élections complémentaires à Northlanarg, c'est une femme, Miss Lee (travailleuse), qui a été élue par 15.711 voix contre 9.113 qui ont été au candidat conservateur, et 2.488 à la candidate libérale, Miss Mitchell. C'est la première fois, croyons-nous, que le cas se présente de deux candidates femmes opposées. N'est-ce pas domage?

In Memoriam.

Nous avons le grand regret d'apprendre le décès, survenu, il y a peu de jours, de M^{lle} Elisabeth Flühmann (Aarau), l'une des pionnières de nos idées dans son canton, et qui a, de même que sa collègue bernoise, M^{lle} Graf, exercé une profonde influence sur toute une génération de femmes à l'heure actuelle en pleine activité. M^{lle} Flühmann a été, en effet, pendant 35 ans, professeur d'histoire à l'École normale de jeunes filles d'Aarau, et ce que fut cet enseignement, la probité, l'exactitude, l'objectivité qu'elle y apporta, mieux encore, le sens de la responsabilité morale de chaque individu, petit ou grand, à l'égard de la chose publique qu'il contribua à éveiller, l'obligation de se créer une pensée personnelle, qu'elle inspira à ses élèves — toutes celles qui ont eu le privilège de travailler sous son égide sont là pour en témoigner.

C'est de cette façon-là qu'à notre avis, M^{lle} Flühmann fut suffragiste. Car, faut-il le dire? elle avait un peu peur de notre revendication, et se refusa jusqu'à ces dernières années à créer une Association suffragiste dans son canton. Le féminisme plus modéré et de portée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, dans le Comité de laquelle elle siégea pendant quelques années, sauf erreur, et des *Frauenzentrale* (ce fut elle qui contribua à créer celle du canton d'Argovie), lui convenait mieux. Enfin, nous lui devons pour une bonne part la fondation de notre confrère de langue allemande, le *Schweizer Frauenblatt*, auquel elle consacra sans compter ses peines et sa sollicitude, et pour lequel elle écrivit régulièrement des chroniques de politique étrangère claires et documentées.

Personnalité marquée, sévère à elle-même comme aux autres, dont la valeur intellectuelle et morale se cachait derrière une modestie et une simplicité d'ascète, Elisabeth Flühmann a été une de celles dont le féminisme suisse-allemand peut se réclamer avec fierté.

Comment nous sommes jugés aux Indes.

Une de nos amies nous communique l'extrait suivant d'un article intitulé *Le mouvement féministe hindou à Genève*, que publie *Stri Dharma*, l'organe officiel de l'Association des Femmes hindoues, et dû à la plume de Mrs. Margaret Cousins, que plusieurs d'entre

ingénue de ses nombreux petits-enfants. Non seulement elle les saisit à pleines têtes pour les introduire, tout vifs, dans les plus riants de ses livres (*Une joyeuse nichée; Frères et sœurs*), mais encore et surtout elle joua auprès d'eux le rôle de révélatrice, d'animatrice. L'aînée de ses petites-filles en particulier, par droit d'aïnesse et aussi en raison d'affinités spéciales, a vécu longtemps et plus intimement auprès de M^{me} de Pressensé, à Paris; elle l'a vue de plus près, ce qui revenait à l'admirer davantage, et elle nous en dit simplement, passionnément, avec l'accent qu'Elise de Pressensé y eût mis elle-même: « Elle était mon idéal; en même temps, mon amie la plus intime. »

Au travers de ces traits épars, de ces éclats de verres à facettes, la physionomie d'Elise de Pressensé commence à se dessiner; avec tout ce qu'elle comporte d'effacements et d'audaces, et c'est la physionomie d'une révélatrice du Christ transparente à la totalité de son message. Vous vous le rappelez, de sa solitude du Viez, la jeune femme, heureuse et impatiente, avait jeté vers le mari qu'elle attendait ce cri étrange: *Crois-tu qu'un bonheur si grand nous soit bon?* A ce cri elle répondra elle-même, trente ans plus tard: « Il faut se sentir vivre, non plus dans un ou deux êtres de choix, mais dans le grand cœur de l'humanité; alors on n'est jamais seul. » De l'amour humain à l'amour divin!

Ce fut l'originalité de M^{me} de Pressensé d'avoir changé de camp, de s'être écriée, en portant sur la masse des malheureux, des pauvres et des laborieux, que leur labeur écrase, un regard